



Énoncé de position : Documenter le racisme et la discrimination envers les Autochtones dans les milieux de soins de santé

Le 16 novembre 2024

Les Autochtones subissent quotidiennement du racisme, des préjugés négatifs et de la discrimination provenant de personnes œuvrant dans les milieux de soins de santé canadiens¹. La nature structurelle et omniprésente du racisme anti-autochtone a des conséquences fatales pour les patients autochtones^{2,3}. L'Association des médecins Indigènes du Canada (AMIC) dénonce le racisme anti-autochtone sous toutes ses formes. Elle reconnaît et affirme le droit des Autochtones d'obtenir des services de santé exempts de racisme et de discrimination^{4,5}.

Par leurs gestes et leur inaction, les médecins ont joué un rôle clé dans la perpétuation des préjudices racisés contre les Autochtones du Canada⁶. Outre leur responsabilité claire d'éviter de perpétuer de tels préjudices, **les médecins ont l'obligation éthique d'intervenir lorsqu'ils prennent conscience du racisme ou de la discrimination envers les Autochtones dans un milieu de soins de santé**⁷. L'intervention doit être centrée sur la victime et tenir compte des traumatismes.

Des efforts immédiats doivent être déployés afin de protéger la santé et la sécurité de la personne touchée. Lorsque la victime y tient, les **médecins ont l'obligation de documenter et de signaler le racisme ou la discrimination anti-autochtone dont ils ont été témoins ou que les patients ont signalé**, conformément à ce qui est énoncé dans les normes professionnelles, prescrit par les politiques ou exigé par la loi. Une documentation claire, exacte et en temps utile est essentielle pour donner accès à des soins de qualité et respecter le processus de signalement.

¹<https://engage.gov.bc.ca/app/uploads/sites/613/2020/11/In-Plain-Sight-Summary-Report.pdf>

²https://www.coroner.gouv.qc.ca/fileadmin/Enquetes_publicques/2020-EP00275-9.pdf

³https://libguides.lib.umanitoba.ca/ld.php?content_id=33973085

⁴<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/u-2.2/>

⁵<https://ipacamic.ca/wp-content/uploads/2023/05/Advocacy1.pdf>

⁶https://digitallibrary.cma.ca/viewer?file=%2Fmedia%2FDigital_Library_PDF%2F2024%2520CMA%27s%2520apology%2520to%2520Indigenous%2520Peoples%2520FR.pdf#page=1

⁷<https://policybase.cma.ca/viewer?file=%2Fmedia%2FPolicyPDF%2FFPD19-03F.pdf#page=1>

L'AMIC dénonce tout effort visant à exercer des pressions ou une influence indues sur une personne qui réagit de façon appropriée au racisme ou à la discrimination envers les Autochtones dans un milieu des soins de santé. Les actes de minimisation et de censure sont des exemples de telles pressions. En outre, l'AMIC affirme fermement le droit de tous les patients d'identifier et de signaler les actes de racisme et de discrimination au sein du système de soins de santé sans crainte de subir un traitement injuste ou des représailles. Par conséquent, l'AMIC appuie l'adoption de politiques, de normes, de codes et de lois visant à lutter contre le racisme et qui offrent une protection complète aux victimes et à leurs proches dans le système de soins de santé.

Le conseil d'administration 2024-2025 de l'Association des médecins indigènes du Canada

D^{re} Ojistoh Horn
D^{re} Alexa Lesperance
D^r Brent Young
D^{re} Jamaica Cass
D^r Ryan Giroux
D^{re} Tina Nash
Shelley Young